



La lettre municipale

COMMUNE DE PIEGUT

Le mot du Maire

Bonjour,

Alors que beaucoup de Communes ces dernières années ont augmenté leurs taux d'imposition, à Piégut ils sont restés les mêmes depuis 10 ans.

Au contraire, en 2009, lors de l'entrée de la Commune dans la Communauté de Communes du Pays de Serre-Ponçon, les taux ont baissé afin de ne pas faire peser sur vos budgets cette entrée à la CCPSP, (la Commune versant auparavant directement au SIVOM de la Motte-Turriers une participation assez conséquente).

Même si en 2011, avec la réforme de la Taxe Professionnelle, la part de la Taxe d'Habitation du Département a été transférée aux

communes, la commune n'a pas vu ses ressources augmentées, au contraire, elle doit participer au Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources (FNGIR)..

Depuis 2012 les Communes et Communauté de Communes ont vu l'apparition d'une nouvelle taxe le FPIC (Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal) basée sur le potentiel financier. Ce nouveau prélèvement doit progresser tous les ans de façon conséquente. Notre commune est là encore impactée.

Quant à la réforme des temps scolaires, peut être pour la rentrée 2013, nous ne savons pas aujourd'hui

quelles seront les conséquences pour la Commune soit au niveau budgétaire soit au niveau du personnel.

Cependant tout sera étudié pour préserver au mieux vos ressources individuelles.

Le Conseil Municipal et moi-même tenons à remercier le Foyer Rural pour l'animation qu'il apporte à notre village et nous vous présentons à tous nos meilleurs vœux



Le site Internet de Piégut

Depuis 2 ans déjà le site internet officiel de la mairie de Piégut vous tient au courant des principaux évènements communaux, des dates des réunions du conseil municipal, des comptes rendus de ces réunions, des démarches administratives à entreprendre, des mesures préfectorales à respecter, des évènements associatifs et festifs, des menus de la cantine.....

Bien sûr il appartient aux jeunes de faire découvrir ce nouveau moyen d'informations aux plus anciens lors des rencontres familiales !

Le secrétariat de mairie fait son possible pour maintenir le site à jour, en espérant que vous y trouvez les informations nécessaires à votre vie quotidienne !

Soyez curieux et vous trouverez tout sur :

www.mairie-piegut.fr

Dans ce numéro :

Le site officiel de la mairie de Piégut	1
L'avancement des projets	2 et 3
Un nouveau moyen de paiement TIPI	3
Le recensement des jeunes à 16 ans	4
Des numéros de téléphone utiles	4

L'avancement des projets de l'année 2012 :

La place du village : Le revêtement de la place du village a été refait entièrement. Le terrain de pétanque installé cet été par l'employé communal et utilisé avec succès sera réinstallé pour l'été prochain, peut être en l'agrandissant. Vos avis et idées seront étudiés avec attention.

La maison commune : Après 16 ans d'existence, la maison commune a vu tous ses murs repeints par l'employé communal ainsi que ses portes, et de jolis lambris protègent le bas des murs de la grande salle au rez de chaussée. Il est demandé à tous les utilisateurs de prendre soin de ce lieu, en espérant que la prochaine réfection ne se fasse que dans 15 ans !

La descente de l'auragnier : Les escaliers ont été prolongés pour une meilleure utilisation de cette descente.

La signalisation :

Les panneaux annonçant les hameaux ont été remplacés pour une meilleure signalisation.

A chaque entrée du village un panneau coloré a été installé pour rappeler que des enfants jouent dans le village et qu'il faut y rouler lentement et prudemment.

A la demande de la poste, des plaques de rues réalisées par les enfants fréquentant l'atelier poterie ont été apposées dans une partie du village.

Les plaques manquantes ont été réalisées et seront installées au printemps prochain afin de couvrir tout le village.

Il est demandé aux habitants du village de bien vouloir signaler leur nouvelle adresse plus précise aux différents services, la mairie ayant fait cette démarche de son côté.

Les logements communaux :

Des travaux d'entretien ont été réalisés tout au long de l'année dans les différents logements communaux : changement de portes et de portes-fenêtres, d'un chauffe eau, tubage de cheminées, remise en état du logement avec terrasse au-dessus de la mairie, travaux rendus nécessaires soit par la vétusté, soit à l'occasion d'un changement de locataire.

L'éclairage public :

La pose des 4 points lumineux manquants au Forests a pris du retard en raison de la réception des différents devis et des informations d'EDF. Elle est prévue très prochainement, 2 à Bel-Homme, 1 à Varamiane, et le dernier au croisement où les enfants prennent le bus scolaire. Hélas les chutes de neige retarderont encore les travaux

Suite ...

Les compteurs de production d'eau potable :

Comme l'impose la loi sur l'eau, 9 compteurs de production d'eau potable ont été installés et subventionnés en partie par le Conseil Général et l'Agence de l'Eau.

Un nouveau fourgon :

L'ancien fourgon que vous connaissiez tous depuis très longtemps ne passait plus au contrôle technique. Il a fallu investir dans un fourgon neuf que vous verrez prochainement circuler. Grâce à une subvention du FODAC et à une avance remboursable sans intérêt du Conseil Général, la commune a eu à déboursier 4754 €uros TVA incluse. Les 3978 €uros de TVA seront en partie récupérés par la commune dans 2 ans.

Le plan de désherbage :

Un plan de désherbage communal a été réalisé par le cabinet d'étude Bardinal, engageant la commune à diminuer l'utilisation de produit phytosanitaire, déjà minime, et à utiliser des méthodes douces de désherbage. Grâce à cette étude la commune pourra bénéficier de subventions intéressantes pour l'achat d'un désherbeur thermique et d'une balayeuse

Le PLU :

L'avancement de la transformation du Plan d'Occupation des Sols en Plan Local d'Urbanisme est lent, une réunion publique pour expliquer à toute la population sera programmée lorsque le dossier sera suffisamment avancé.

Un nouvel ordinateur a été acheté pour l'école

afin de remplacer petit à petit les vieux ordinateurs devenus obsolètes. Un intervenant informatique accompagnera dès janvier l'institutrice dans l'apprentissage des élèves pour préparer le Brevet d'Initiation à l'Informatique niveau 1.

Un projet de table d'orientation au Mont Collomban :

Un dossier a été déposé auprès de plusieurs financeurs pour connaître la possibilité de réalisation de ce projet.



Des nouveaux sigles à connaître :

Un nouveau mode de paiement TIPI : Titre Payable sur Internet

A partir de Janvier 2013 un nouveau mode de paiement sera mis en place pour les redevables de la commune de Piégut.

Ainsi vous pourrez régler votre loyer, votre cantine scolaire, votre redevance eau-assainissement directement par internet.

Ce mode de paiement est sécurisé, rapide, accessible à tous sur le site <https://www.tipi.budget.gouv.fr>.

Il suffira de relever sur votre facture l'identifiant collectivité et les références de la facture et de vous connecter sur ce site.

Il faudra alors remplir dans la zone correspondante l'identifiant de la collectivité puis les références de votre facture, le montant à régler, et votre adresse mail pour recevoir un justificatif de paiement.

Dès que ce service sera mis en place, tous les habitants recevront une notice d'information.

Pour les personnes ayant déjà opté pour le prélèvement des cantines ou de la redevance eau-assainissement rien ne change, les prélèvements continuent.

Pour les personnes voulant opter en 2013 pour le prélèvement, pour l'un de ces 2 paiements, il suffit de venir en mairie chercher le formulaire adéquat.

Le plan communal de sauvegarde : PCS

La loi de modernisation de la Sécurité Civile de 2004 impose au commune d'établir un Plan Communal de Sauvegarde qui regroupe l'ensemble des documents communaux pour l'information et la protection de la population face aux risques naturels et technologiques encourus sur le territoire communal.

La Communauté de communes du Pays de Serre-Ponçon a mis en place sur son territoire la réalisation des PCS pour chaque commune par l'association CYPRES spécialiste en la matière.

La commune de Piégut est concernée car elle présente de nombreux risques : inondation, mouvement de terrain, feu de forêt, séisme.

Le PCS regroupera toutes les données cartographiques concernant ces nombreux risques, ainsi que les moyens techniques mis en place en cas problèmes. Ce plan sera consultable en mairie.

Un Document d'Information Communal sur les RISques Majeurs (DICRIM) sera distribué à tous les habitants de Piégut pour les informer sur ces risques et les consignes à suivre en cas d'alerte début 2013.

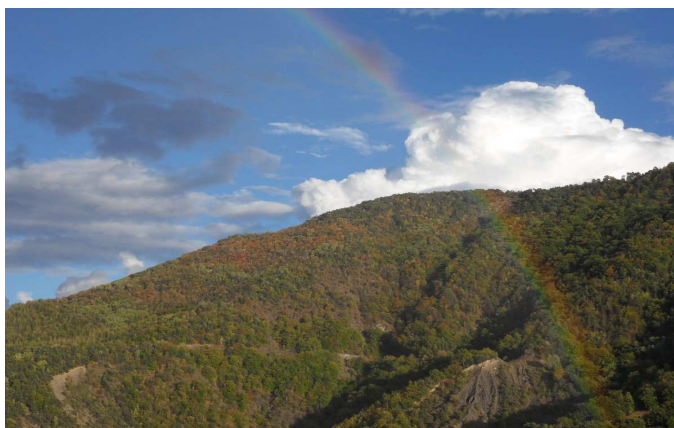
Le Service Public d'Assainissement Non collectif : SPANC

En mars 2012, le conseil municipal a décidé de transférer à la Communauté de Communes du Pays de Serre-Ponçon la compétence obligatoire de l'assainissement non-collectif pour la réalisation du diagnostic des 29 fosses septiques individuelles dénombrées sur la commune de Piégut.

Ce diagnostic est imposé par la loi sur l'eau du 30/12/2006 et le Code Général des Collectivités Territoriales et aurait dû légalement être réalisé avant la fin du mois de décembre 2012.

Il sera réalisé durant l'année 2013, par un cabinet d'études spécialisé et indépendant missionné par la communauté de communes. Une réunion publique se tiendra à Piégut pour informer les propriétaires concernés de la démarche entreprise. Ensuite, chaque propriétaire sera informé personnellement de la date de visite pour l'établissement du diagnostic de la fosse septique sur site. Ce diagnostic lui sera facturé 100 €uros environ.

Il ne sera plus, à partir de cette année, facturé la partie assainissement sur les factures d'eau et assainissement des intéressés concernés par les fosses septiques individuelles. La compétence facultative « entretien » n'ayant pas été prise en compte par la Communauté de communes, la commune la conserve. Il sera étudié, après les diagnostics faits, quelle pourra être la participation de la commune.



COMMUNE DE PIEGUT

Le village
05130 PIEGUT

Jour de permanence du Maire :
Monique OUVRIER-BUFFET
Mardi matin et Jeudi après-midi
Messagerie Internet : mairiedepiegut@orange.fr
Site : www.mairie-piegut.fr

Ouverture du secrétariat de mairie au public :

le mardi de 9h à 12h et de 14h à 17h
le jeudi de 9h à 12h et de 14h à 17h

Téléphone : 04-92-54-15-14
Fax : 04-92-54-04-23

Des informations diverses et variées :

Le Foyer Rural de Mont-Sérieux : Pour tous renseignements contactés la présidente, Mme Mireille SIGUAN au 04-92-54-13-79 et le panneau d'affichage devant la mairie.

Beaucoup d'activités sont prévues pour tout au long de l'année 2013 : Gym, Zoumba, Chorale, Cuisine récréative, Sophrologie, Country...

Chaque premier vendredi du mois la soirée cinéma est à inscrire sur vos agendas.

Et des fêtes bien sûr : la fête du pain, le barbecue de l'été, la Saint Colomban qui s'est déroulée le samedi 1er décembre avec un exposé sur la mine des archevêques, Noël avec un très beau spectacle qui d'ailleurs a été repris lors de la fête des écoles. Bravo aux réalisateurs !

Le Noël des écoles

La fête de Noël du regroupement pédagogique Piégut-Venterol s'est déroulée le vendredi 21 décembre à partir de 14h à la maison commune de Piégut.



Le Noël des anciens

Les anciens n'ont pas été oubliés non plus dans cette période de fêtes.

Comme depuis plusieurs années, ils ont reçu un cadeau de la collectivité, « les enfants des hautes terres » de la lecture pour la veillée et un petit « plus » pour accompagner un repas de fête !

Le recensement militaire des jeunes : les jeunes filles et jeunes garçons qui atteignent l'âge de 16 ans doivent venir en mairie pour se faire recenser afin de pouvoir effectuer la journée défense à l'âge de 18 ans. Sans ces documents il ne leur sera pas possible ni de s'inscrire au permis de conduire ni à aucun examen. Il est donc important de venir faire cette démarche !

La déchèterie de Théus : située à côté d'Intermarché près de Remollon est accessible à TOUS aux horaires suivants :

lundi 15h à 18h

mardi 8h à 12h

mercredi 14h à 18h

vendredi 14h à 18h

Samedi 9h-12h et 14h30-18h

Tel : 04-92-54-41-05

Plus aucune excuse pour encombrer nos ravins ou nos poubelles de choses n'ayant

rien à y faire !!!

Horaires d'ouverture au public du secrétariat de mairie :

Il est rappelé que le secrétariat de mairie est fermé au public le lundi. Vous voudrez bien respecter cette journée de fermeture qui permet aux secrétaires de travailler notamment sur la comptabilité sans être dérangées.

En cas d'urgence ou d'impossibilité de se rendre en mairie le mardi ou le jeudi, un coup de fil pour prévenir de votre visite sera apprécié !

Merci de votre compréhension.

L'emploi du feu :

Il est rappelé que l'emploi du feu est très encadré dans notre département.

L'incinération des végétaux est permise uniquement du 16 octobre au 6 mars et sur déclaration en mairie et toujours interdite par vent fort.

Des numéros utiles :

La microcrèche de Piégut-Venterol : 04-92-53-40-21

La Communauté de Communes du Pays de Serre-Ponçon :

04-92-54-41-05

La trésorerie de Sisteron :

04-92-61-33-99

Le centre médico-social de Sisteron (assistante sociale) :

